

# SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022



#### CTRE COM ACTION SOCIALE DE ST MANDRIER

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2022. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2022 transmises en 2023 par la collectivité au Centre de Gestion du Var.

#### Effectifs

- 2 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2022
  - > 2 fonctionnaires
  - > 0 contractuel permanent
  - > 0 contractuel non permanent



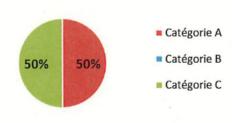
Personnel temporaire intervenu en 2022 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

# Caractéristiques des agents permanents

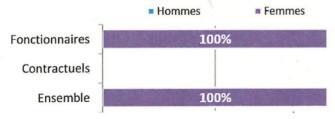
## Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative		1	
Technique			
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale	50%		50%
Police			
Incendie			
Animation	50%		50%
Total	100%	0%	100%

## Répartition des agents par catégorie



#### Répartition par genre et par statut



# Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Assistants socio-éducatifs	50%
Adjoints d'animation	50%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

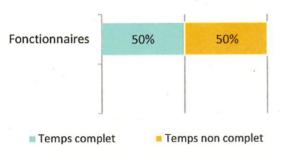
083-268300928-20231219-2023 វក្សៈបាទិក្សិត្ត Principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2022

Accusé certifié exécutoire

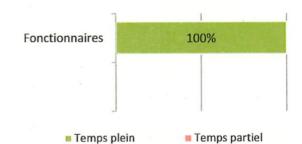
Réception par le préfet : 20/12/2023 Affichage : 20/12/2023

# Temps de travail des agents permanents

Répartition des agents à temps complet ou non complet



Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



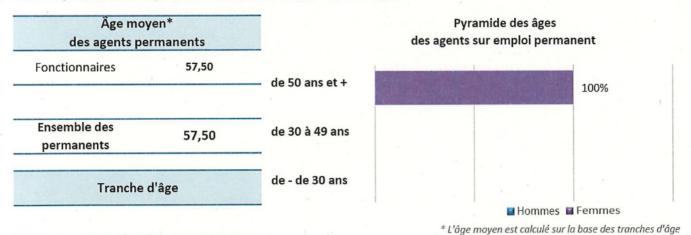
La filière la plus concernée par le temps non complet

Filière Animation

Fonctionnaires 100%

# Pyramide des âges

En moyenne, les agents de la collectivité ont 58 ans



# . Équivalent temps plein rémunéré

- 1,66 agent en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2022
  - > 1,66 fonctionnaire
  - > 0,00 contractuel permanent
  - > 0,00 contractuel non permanent

3 021 heures travaillées rémunérées en 2022

# Répartition des ETPR permanents par catégorie



# Positions particulières

Aucune position particulière

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-268300928-20231219-2023-12-19D08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023 Affichage : 20/12/2023

#### Mouvements

En 2022, aucune arrivée d'agent permanent et aucun départ

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

#### Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique	Effectif physique au	
au 31/12/2021 1	31/12/2022	
2 agents	2 agents	

¹ cf. page 7

0,0%

Variation de	es effectifs*	
entre le 1er janvier et	le 31 décembi	re 2022
Fonctionnaires	<b>→</b>	0,0%
Contractuel		

Aucun départ d'agent permanent en 2022

Aucune arrivée d'agent permanent en 2022

(effectif physique rémunéré au 31/12/2022 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2021) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2021)

# Évolution professionnelle

Ensemble

Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel

- Aucun lauréat d'un examen professionnel
- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité
- Un avancement d'échelon et aucun avancement de grade

 Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

# Sanctions disciplinaires

Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2022

#### Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2022

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	. 0	0
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-268300928-20231219-2023-12-19D08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023 Affichage : 20/12/2023

<sup>\*</sup> Variation des effectifs :

# Budget et rémunérations

### → Les charges de personnel représentent 68,48 % des dépenses de fonctionnement

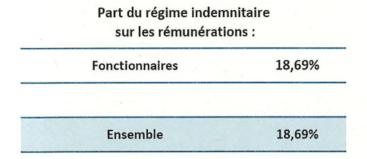
Budget de 12 fonctionnement*	6 414 € Charges of personne	X6 56/ #	$\Rightarrow$	Soit 68,48 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global				
Rémunérations annuelles	brutes -	58 958 €		Rémunération - emploi non
emploi permanent :		30 330 €		permanent :
Primes et indemnités versée	es:	11 019 €		0 €
Heures supplémentaires et/	ou complémentaires :	0€		0.6
Nouvelle Bonification Indicia	nire:	0`€		
Supplément familial de trait	ement:	0€		
Indemnité de résidence :		1 436 €		
Complément de traitement	indiciaire (CTI)	0 €		

## Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

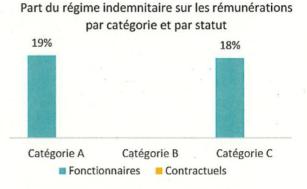
	Catég	gorie A	Caté	gorie B	Caté	gorie C
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative						
Technique						
Culturelle						
Sportive						
Médico-sociale	S					
Police						
Incendie						!
Animation					S	
Toutes filières	S				S	

<sup>\*</sup>s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

## La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 18,69 %



Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie



Aucune heure supplémentaire réalisée et rémunérée en 2022 Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée

en 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-268300928-20231219-2023-12-19D08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023 Affichage : 20/12/2023

#### Absences

En moyenne, 2,5 jours d'absence pour tout motif médical en 2022 par fonctionnaire

	Fonctionnaires	Ensemble agents permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	0,68%	0,68%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	0,68%	0,68%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	0,68%	0,68%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- Aucun jour de carence prélevé pour les agents permanents

### Accidents du travail

Aucun accident du travail déclaré en 2022

# Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

### un travailleur handicapé employé sur emploi permanent

 Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-268300928-20231219-2023-12-19D08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023 Affichage : 20/12/2023

La Vice-présidente, Véronique VIENOT

# Prévention et risques professionnels

ASSISTANTS DE PRÉVENTION

 assistants de prévention désignés dans la collectivité

#### FORMATION

Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie

#### DÉPENSES

Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée

#### DOCUMENT DE PRÉVENTION

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

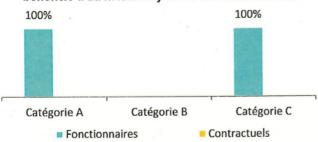
Dernière mise à jour :

2022

#### Formation

En 2022, 100,0% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

> Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2022



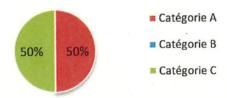
490 € ont été consacrés à la formation en 2022

Répartition des dépenses de formation

CNFPT 100 %

2 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2022

> Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT 100%

# Action sociale et protection sociale complémentaire

- La collectivité ne participe ni à la complémentaire santé de ses agents, ni aux contrats de prévoyance
- L'action sociale de la collectivité
  - Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

#### **Relations sociales**

Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2022

Comité Technique Territorial

3 réunions en 2022 dans la collectivité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-268300928-20231219-2023-12-19D08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023 Affichage : 20/12/2023

# Précisions méthodologiques

#### 1Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2022

Pour les fonctionnaires :

31/12/2022

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2022

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

#### <sup>2</sup>Formules de calcul - Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence Nombre d'agents au 31/12/2022 x 365

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

#### 3 « groupes d'absences »

#### 1. Absences compressibles:

Maladie ordinaire et accidents du travail

#### 2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

#### 3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons\*

\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

## En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

#### Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2022. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2022 transmis en 2022 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication: octobre 2023

Version 4

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-268300928-20231219-2023-12-19D08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023 Affichage: 20/12/2023